

SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 14 Vote par procuration : 1	Présents : Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Éric PEROLAT ; Mme Maghnia MENGUS Absents : M. Romain DESRICHARD Absents excusés : Mme Louisiane DELMAS (Procurator à Sophie SOUYRIS)	
<u>Date de la convocation</u> Le 05/10/2023		
<u>Date d'affichage</u> Le 20/10/2023		
N° 2023-36 Objet : Sorties jeunes - Tarifs <u>ACTES</u>	Monsieur le Maire indique que le programme des vacances de la toussaint pour les sorties jeunes est finalisé. Une fiche récapitulative des activités et des tarifs est présentée aux élus pour approbation. <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les tarifs proposés et le reste à charge pour la commune. - PRECISE que la fiche récapitulative sera jointe en annexe à la délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 12 Octobre 2023.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p>   <p>Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>	

Budget présessionnel

Vacances de la Toussaint

DEPENSES	Prév	réel	RECETTES	prév	RAC	réel
<i>intitulé</i>	<i>montant</i>		<i>intitulé</i>	<i>montant</i>		
Accro Roc			Accro Roc			
18 ados x 22€	396,00		18 ados x 11€	198,00	198,00	
17 jeunes x 15€	255,00		17 jeunes x 8€	136,00	119,00	
Bus (Accro Roc)	470,00				470,00	
les inconstructibles (Journée lego)			Les inconstructibles			
FORFAIT JOURNEE POUR 35 PERS	640,00		35 participants x 10€	350,00	290,00	
air soccer	80,00		10 participants x 4€	40,00	40,00	
Total général	1841,00	0,00		724,00		
					1117,00	

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 034-213402548-20231012-2023_36-DE